

G-105427

by
GETRAC**Description**

Maillot de corps thermique pour garantir un maintien de la chaleur corporelle dans les conditions de froid.

Propriétés

- Léger et respirant : grâce à une forte proportion de polypropylène, ce maillot est conçu pour évacuer l'humidité tout en offrant un confort optimal. - Isolation thermique optimale : idéal pour les environnements froids ou les conditions climatiques défavorables. - Antibactérien : le polypropylène limite naturellement la prolifération des bactéries, assurant une meilleure hygiène. - Durabilité et élasticité : le mélange avec du polyamide garantit un tissu résistant et indéformable, tandis que l'élasthanne offre une grande élasticité pour un ajustement parfait. - Effet seconde peau : adhérence maximale pour un confort optimal lors d'activités prolongées. - Conforme aux exigences de confort et de performance pour un usage prolongé. - Idéal pour les professionnels évoluant dans des environnements froids, notamment les opérateurs en entrepôts frigorifiques ou travaillant en extérieur par temps défavorable.

Caractéristiques

- Composition : 57% Polypropylène, 34% Polyamide, 9% Élasthanne - Grammage : 220 g/m² - Couleur : Noir carbone (Black Carbon)

Recommandations

Entretien : suivre les de lavage inscrites sur l'étiquette pour préserver les propriétés du tissu.



Conditionnement	Produit	Article
	CARREDOUX BLEU (X5)	G-105290
	CARREDOUX ROUGE (X5)	G-105305
	CARREDOUX NOIR (X5)	G-105306
	ICARE S/M	G-105428
	ICARE L/XL	G-105429
	ICARE 2XL/3XL	G-105430

GETRAC — 20 Boulevard de Beaubourg — 77183 Croissy-Beaubourg — contact@www.kcx-bygetrac.com — www.kcx-bygetracc.com — 01 60 05 83 81

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés en toute bonne foi et traduisent notre expérience actuelle. Toutefois, notre responsabilité ne saurait être engagée du fait de leur inexactitude, de leur insuffisance ou de tout défaut d'adaptation au but recherché par l'utilisateur. En outre, nous nous réservons la possibilité de modifier à tout moment les données techniques de nos produits. Seules les spécifications de nos confirmations de commande et factures peuvent être considérées comme définitives. — v.251205